



Appel à candidatures
Résidence de création poésie 2027
Dans le cadre de l'édition « Thé, café et poésie »

Présentation de la Fédération et contexte :

La Fédération des Cafés-Librairies de Bretagne a été créée en 2007. Elle fêtera ses vingt ans en 2027. Aujourd'hui, elle rassemble une vingtaine de cafés-librairies installés dans les cinq départements de la Bretagne historique. Une trentaine de libraires bénévoles sont impliqués.

Chaque année, son projet littéraire et culturel se déploie à travers trois manifestations littéraires régionales : « Thé, café et poésie », « Livres en scène » et « Libres en littératures ». Elles présentent une cinquantaine de rencontres d'auteur·ices, gratuites pour tous les publics, accueillies dans les cafés-librairies. Chaque événement investit une saison (printemps, été, automne) et donne lieu à une fabrique collective et critique coordonnée par une salariée. Chaque programmation exprime une pluralité de sensibilités littéraires autour de valeurs clés qui réunissent les membres de la Fédération : culture du commun, indépendance, diversité.

L'association et ses adhérent·es inventent et présentent des espaces conviviaux pour des rencontres mémorables entre des auteurs et autrices, leurs œuvres et des publics désirés hétérogènes.

2027 sera l'occasion d'un coup de projecteur sur la Fédération : son passé (un peu), son présent (beaucoup) et surtout son futur pour ouvrir sur de nouveaux rêves à partager entre ses membres, avec les auteurs et autrices, les maisons d'éditions, les publics et toutes les personnes désireuses de rejoindre cette aventure littéraire régionale.

Présentation de la résidence de création poésie :

Pour les vingt ans de l'association, nous souhaitons continuer de soutenir la création littéraire contemporaine ; permettre aux publics de rencontrer des auteurs, autrices ; transmettre le goût de la lecture et de la poésie.

Nous avons l'ambition de proposer une résidence de création de quatre semaines au printemps 2027, associée à l'une de nos trois manifestations littéraires : la quinzième édition de « Thé, café et poésie », manifestation dédiée à la poésie contemporaine.

Cette résidence de création n'est pas une commande faite par notre association. Le ou la résident·e est libre de son projet à condition qu'il respecte le cadre de la résidence ci-après partagé.

Objectifs de cette résidence de création poésie :

- Valoriser et soutenir la création littéraire,
- Offrir un espace propice aux résident·es pour des recherches, pour écrire,
- Laisser une trace de nos 20 ans,
- Créer un temps fort dans le cadre de l'édition 2027 de « Thé, café et poésie »,
- Impliquer les adhérent·es (libraires des cafés-librairies) sur un nouveau projet fédérateur,
- Proposer des rencontres et ateliers complémentaires pour les publics,
- Impliquer des acteur·ices du territoire.

La **période concernée** est mars-avril 2027. Le planning de résidence sera à préciser ultérieurement entre le ou la résident·e et l'association.

Cette résidence sera composée de : 70% du temps réservés au projet de création accueilli par les cafés-librairies référents et 30% (1,5 jours par semaine au plus) consacrés à des actions de médiation accueillies ponctuellement par des cafés-librairies adhérents.

Avis de recherche et engagements :

- Être auteur ou autrice ayant déjà publié son travail dans une maison d'édition indépendante ;
- Avoir un projet d'écriture poétique en cours plus ou moins avancé faisant écho à la manifestation littéraire de la Fédération « Thé, café et poésie » ; Éventuellement, être déjà accompagné·e pour cette création par une maison d'édition ;
- Vouloir proposer des actions de médiation telles que : un atelier d'écriture poésie ou un atelier texte/image ou un atelier de mise en voix/performance ou balade poétique ou rencontre avec des écoles, ... ;
- Accepter un temps de restitution dont la forme peut être déjà précisée (carte blanche, lecture performance, ...).

Conditions d'accueil :

Cette résidence de création sera accueillie par deux équipes de libraires. Ainsi, pour ce mois de résidence, le ou la résident·e posera ses valises chez deux cafés-librairies

référents de notre association :

- les deux premières semaines de résidence seront accueillies par un premier café-librairie ;
- les deux dernières semaines de résidence, par un second café-librairie.

Le choix des deux cafés-librairies se fera ultérieurement entre le ou la résident·e et l'association. L'hébergement mis à disposition sera situé dans la commune des deux cafés-librairies ou sur place. Le ou la résident·e aura pour lieu de travail son hébergement et l'espace public du café-librairie, convivial et propice aux rencontres.

Lors des déplacements du ou de la résident·e pour des actions de médiation, l'accueil sera assuré par les équipes de libraires des cafés-librairies participants. Si nécessaire, une nuitée sera réservée par l'association sur la commune concernée.

En dehors des actions de médiation qui seront définies entre le ou la résident·e et l'association et feront l'objet d'un planning spécifique, le ou la résident·e sera libre de son temps et autonome pour ses repas et ses déplacements.

Il est prévu a minima une fois par semaine de partager un repas avec les libraires.

Présentation des cafés-librairies de l'association :

En 2026, vingt cafés-librairies sont adhérents. Ils sont répartis sur toute la Bretagne historique :



Lors de cette résidence de quatre semaines, le ou la résident·e aura pour référents **deux cafés-librairies** (deux fois deux semaines) parmi les suivants :

- Clef des Mondes à Plélan-le-Grand (35)
- Le Bateau Livre à Pénestin (56)
- La Dame Blanche à Port-Louis (56)
- La Pluie d'été à Pont-Croix (29)
- Les Déferlantes à Morlaix (29)
- Boucan à Pont-Aven (29)
- Le Tagarin à Binic-Etables-sur-Mer (22)
- Au Chien qui lit à Pleudihen-sur-Rance (22)

Puis **quatre cafés-librairies** supplémentaires accueilleront le ou la résident·e pour une **action de médiation**.

Le ou la résident·e pourra ainsi rencontrer les équipes et les publics d'au plus six cafés-librairies en Bretagne.

Il existe sur le site de l'association un guide (dernière publication en 2025) et une page de liens vers l'ensemble des cafés-librairies :

<httpswww.lafederationdescafeslibrairiesbretagne.fr/accueil/>

Rémunération et prises en charge :

Pour cette résidence de quatre semaines, le ou la résident·e recevra une rémunération fixée à 2200 € brut (deux mille deux cents euros brut) en droits d'auteur. Ce projet de résidence souhaite s'inscrire dans le dispositif de la Région Bretagne *Résidence d'auteur et d'autrice* porté conjointement par la Région Bretagne, le Centre National du Livre et de la DRAC Bretagne. À ce titre, il s'adresse uniquement aux auteurs et autrices qui ne perçoivent pas de bourse de résidence ou bourse d'auteur du CNL pour ce même projet en 2027.

Une convention sera signée en octobre 2026 entre le ou la résident·e et l'association pour que cette résidence puisse prétendre au dispositif susmentionné.

Seront pris en charge par notre association :

- Un aller-retour en train ou en voiture (sur la base d'un forfait) du domicile du ou de la résident·e jusqu'aux lieux de résidence ;
- Les déplacements entre cafés-librairies pour les actions de médiation ;
- L'hébergement pour une personne. Cependant, le ou la résident·e aura la possibilité d'accueillir pour quelques jours à ses frais sa famille ou ses ami·es ;
- Les repas seront assurés par les libraires uniquement lors des actions de médiation. En dehors de ces temps spécifiques, le ou la résident·e sera autonome. Les frais seront à sa charge, le logement sera équipé d'une cuisine et du matériel nécessaire à la vie quotidienne.

Pour faciliter les déplacements du ou de la résident·e au quotidien, un vélo et/ou une voiture pourront être prêtés.

Critères de sélections :

- Qualité et originalité du projet ;
- Adéquation du projet par rapport à l'avis de recherche spécial « poésie » et proximité avec la ligne éditoriale de la manifestation littéraire « Thé, café et poésie » ;
- Au moins une publication à compte d'éditeur dans une maison d'édition indépendante ;
- Disposition et enthousiasme pour proposer une ou plusieurs formes d'actions de médiation et de restitution/sortie de résidence ;
- Ne pas déjà percevoir de bourse de résidence de la part du CNL pour ce même projet.

Comment candidater ?

- Faisons connaissance : merci de bien vouloir nous transmettre :
 - Une courte biographie,
 - Une bibliographie (texte(s) publié(s) avec idéalement un service presse numérique, une présentation des collaborations avec d'autres auteur-ices et/ou illustrateur-ices, les revues auxquelles vous avez participé),
 - Votre actualité, votre implication dans le champ littéraire,
 - Le ou les liens pour nous permettre de découvrir votre travail.
- Pourquoi recherchez-vous une résidence de création « poésie » ?
 - Une note d'intention pour détailler votre projet de création (intitulé, avancement, étapes à venir, maison d'édition pressentie ou déjà accompagnante, collaborations envisagées, ...).
- Dites-nous ce qui vous fait rêver dans cette résidence de création « poésie » ?
- Quels sont les publics que vous avez l'habitude de rencontrer ou avez la curiosité de rencontrer pour cette résidence ? Qu'aimeriez-vous leur proposer dans ce contexte (quatre actions de médiations sont à prévoir) ?
- Vous pouvez nous transmettre en complément d'autres éléments de votre choix.

Les étapes de l'appel à candidatures :

- **Réception** des candidatures jusqu'au dimanche 28 juin à 23h58.
Votre candidature est à envoyer par mail à l'adresse residence20ans@gmail.com
Si votre fichier est trop volumineux, merci d'utiliser un système d'envoi en ligne (par exemple : *we transfer, gros fichier, smash...*). Nous vous enverrons un mail pour accuser réception de votre candidature dans les meilleurs délais.
Merci de ne pas chercher à nous joindre par téléphone et si besoin de privilégier l'écrit.
- **Étude** et sélection effectuée par le Conseil d'Administration de l'association, autrement dit, par les libraires des cafés-librairies adhérents en 2026. Un échange téléphonique peut être envisagé si nous souhaitons obtenir des précisions.
- La **sélection** sera officialisée au plus tard fin septembre 2026.
Une convention sera établie en octobre 2026 pour déterminer le calendrier, les cafés-librairies accueillants.